

Assemblée régionale du Centre

Retour de vacances

Le 2 septembre, nous avons assisté à notre première rencontre de la rentrée après la longue période des vacances. Durant cette parenthèse ensoleillée, chacun a vécu des expériences singulières que nous avons partagées durant notre ronde d'ouverture. Ensuite, notre ordre du jour prévoyait une discussion autour des nouvelles mesures de curatelle, des directives anticipées, de la contention et du confinement en chambre de soins à l'hôpital.

Alors, ces vacances ? « J'ai vécu au jour le jour, profitant pleinement du moment présent. Par ailleurs, je me suis beaucoup reposée sur notre vieux bateau, au grès des vagues... ». « Pour reprendre l'image du bateau, je dirai que j'ai vécu une période de tempête, due à des soucis familiaux... ». « J'ai continué d'explorer des chemins d'ouverture malgré des conditions extérieures défavorables. En outre, je me suis lancé dans de nouvelles recettes de cuisine que j'ai préparées pour mes proches ».

« Fini les spaghetti, vive les pizzas maison ! Du côté professionnel, j'ai beaucoup gagné en confiance et j'ai une meilleure estime de moi... ». « J'ai passé une semaine formidable chez des amis dans le sud de la France et j'ai profité de beaucoup marcher... ». « Trois semaines de rêves durant lesquelles je me suis senti totalement déconnecté. Tout avait lieu plus tard que chez nous, nous nous baladions à minuit et les rues étaient encore noires de monde ; nous avons joui de la fraîcheur de la nuit et avons fait de longues balades. C'était un peu comme un avant-goût de paradis ! ». « Pour ma part, j'ai eu un peu de peine les premiers jours de vacances. Je me sentais perdue sans mes points de repères habituels, mes horaires... J'ai été angoissée par la peur du vide mais cela n'a heureusement duré que deux jours ! »

« Après, j'ai trouvé un nouveau rythme qui m'a permis de vraiment profiter de chaque jour... »
« J'ai noté ce que je faisais chaque jour et quand je feuillette mon agenda, je m'aperçois que j'ai fait une foule de choses, même si je ne suis pas patie ! ». Madeleine : « L'une de nos poules – grâce au coq offert lors de mon départ à la retraite - a couvé trois oeufs et nous avons eu un poussin. Cette petite boule jaune a fait la joie de mes petits-enfants ! En outre, nous avons beaucoup marché en montagne en compagnie de notre chien, « Patouchka », qui est désormais assez fort pour nous accompagner... »

Les nouvelles mesures de curatelle

Comme vous le savez certainement, les mesures de tutelle n'existent plus, elles ont été remplacées par quatre types de curatelles de degrés différents, que

l'on peut combiner. Ce nouveau système est plus souple que le précédent mais il n'est pas facile à comprendre d'emblée. C'est pourquoi, un Juge de Paix de l'arrondissement de Lausanne viendra prochainement à l'une de nos Assemblées. Il nous présentera le nouveau fonctionnement des curatelles et répondra à nos questions, comme celles-ci par exemple : « Puis-je me marier ? Avoir accès à mon compte bancaire ? Signer un contrat ? Que faire si je ne suis pas d'accord avec mon curateur ? »...

N'hésitez pas à venir assister à cette assemblée. Sa date sera annoncée bien à l'avance.

Les directives anticipées, qu'est-ce que c'est ?

Notre rencontre du lundi 7 octobre sera consacrée à ce sujet.

« Une maladie ou un accident peut nous rendre incapable de dire aux professionnels de la santé qui nous prendront en charge comment nous voulons être soignés. Les directives anticipées sont l'expression écrite par avance de notre volonté sur le type de soins que nous souhaiterions recevoir ou non dans des situations données et au cas où nous ne serions plus en mesure de nous exprimer par nous-mêmes .»

Cette démarche est volontaire et non obligatoire
Les directives anticipées seront appliquées lorsque nous serons en situation de ne pas pouvoir exprimer nos volontés. *(Texte tiré du site internet (<http://directivesanticipees.hug-ge.ch>))*

Chacun peut se sentir concerné, patient psychique ou pas, car nul n'est à l'abri d'un accident ou d'une maladie subite. Remplir un document de directives anticipées peut faire peur car cela nous confronte à l'éventualité d'une incapacité totale à se gérer. Néanmoins, ce type de démarche nous concerne toutes et tous, pour peu que nous soyons lucides et prévoyants.

Quelques exemples de directives anticipées : quels sont les traitements que je refuse de prendre (par ex. électrochocs), quel est le lieu où je désire me faire soigner, que faire avec mon animal de compagnie, qui va ouvrir ma boîte aux lettres et s'occuper de mes factures, qui avertir ou ne pas avertir ?

Dans certains cas, on peut même déléguer une personne qui s'occupera de faire appliquer ces directives anticipées. Ce peut être mon médecin, un membre de ma famille ou autre.

Un formulaire simplifié a été concocté par une membre de l'Assemblée de Riviera à Montreux. Il ne comporte que trois pages et aborde toutes les questions essentielles de façon simple et directe. C'est sur cette base que nous allons commencer à les rédiger ensemble

lors de notre prochaine Assemblée régionale du Centre.

**Venez donc nombreux à notre réunion,
le lundi 7 octobre, à 17h15, munis d'un stylo !**

La contention et l'usage des chambres de soins

Certains affirment que leur séjour en chambre de soin leur a permis de se calmer, de se retrouver. C'est pour eux une expérience positive, malgré la privation de liberté et la solitude imposée. D'autres se révoltent contre cette pratique qui, selon eux, cacherait un manque criant de personnel, voire même un certain désintérêt.

Rappel : la Commission cantonale d'examen des plaintes des patients (Av. Ruchonnet 57 – 1003 Lausanne – 021 316 09 85) une fois alertée va intervenir très rapidement (dans les 3 jours) et en cas d'abus, faire cesser la contention.

Carole, Atelier Rédaction, Lausanne